



Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 17 avril 2025 à 19H00

Présents : Pierre André DAMAS, Président;
Maxime DAYE, Député-Bourgmestre;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Anne-Catherine ROOBAERT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Christophe HOUSSIAU, Pierre-Yves HUBAUT, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX PAPLEUX, Olivier FIÉVEZ, Yves GUÉVAR, Nathalie WYNANTS,
Christophe DECAMPS, Angélique MAUCQ, Anne-Françoise PETIT JEAN, Agnès
MUAMBA-KABENA, Christine KEIGHEL-EECKHOUDT, Sylvie BRANCART, Nathan
ARNOULD, Philippe LEQUEUE, Patrice NALDI, Flavie PRÉVOST, Marjorie
NEUKERMANS, Sana BATIK, Bastian GONZALEZ VANHESPEN, Madiane ADDI,
Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Flore DIESBECQ LACROIX.

Objet n°29 - Question orale de Monsieur le Conseiller Madiane ADDI relative à la sécurité des usagers faibles sur la N6 : situation préoccupante.

Les membres du Conseil prennent connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Madiane ADDI relative à la sécurité des usagers faibles sur la N6 : situation préoccupante.

Monsieur le Député-Bourgmestre,

Monsieur le Président Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Je souhaite attirer votre attention sur un point de sécurité routière qui préoccupe plusieurs citoyens : la nationale N6, entre le magasin Lidl et Action.

Un arrêt de bus est actuellement implanté à proximité du magasin Lidl. De nombreux usagers des transports en commun, ainsi que des piétons, empruntent l'axe menant vers le magasin Action.

Or, pour effectuer ce trajet, ces personnes se voient contraintes de longer le long de la N6, en l'absence totale de trottoir, de passage pour piétons ou d'aménagements sécurisés adéquats.

Cette configuration expose les piétons à un risque non négligeable, au vu du flux de circulation dense et continu qui caractérise cet axe routier. Pourtant, dans son avis défavorable, la CCATM du 13-09-2023 avait demandé d'imposer l'aménagement d'un trottoir jusqu'à l'arrêt de bus,

Ma question est donc la suivante :

Afin de limiter les dangers pour la population, la commune a-t-elle déjà interpellé le SPW Mobilité – gestionnaire de cette voirie – afin de demander un aménagement piétonnier sécurisé sur ce tronçon de la N6 ? Et dans l'affirmative, pouvez-vous nous informer de la nature des démarches entreprises et des suites attendues ?

Je vous remercie pour votre réponse.

L'Echevin Pierre-Yves HUBAUT répond.

En date du 23 novembre 2023, un permis d'urbanisme a été délivré à la société FRAMAX. L'une des conditions est de respecter l'avis du service travaux qui impose l'aménagement d'un trottoir sur toute la largeur de la parcelle et jusqu'au trottoir existant devant le Lidl. Cependant, un courrier adressé par la société FRAMAX précise que les travaux d'aménagements des trottoirs seront réalisés par le SPW.

Le 3/09/2024, le SPW routes informait le service urbanisme par mail que les aménagements des accotements seraient pris en charge par le SPW et qu'il n'incombait pas au promoteur de les réaliser.

Après renseignement pris auprès du SPW ce matin, ceux-ci m'informent qu'ils vont réaliser des travaux de marquage de pistes cyclables entre le giratoire Alix de Namur et le giratoire du Flament, en réduisant la dimension des ilots centraux. Cependant, selon les dires d'Etienne Lemaire, la réalisation des trottoirs n'est pas comprise dans ce projet.

Afin de conserver une unicité dans les matériaux et la structure des nouveaux aménagements, je leur ai confirmé que le SPW prenait en charge toute la partie aménagement des accotements que la ville leur avait mis en charge d'urbanisme au droit de leur construction. Ils ont toutefois préparé le travail de recouvrement des fossés par la mise en place de chambres de visites au niveau des raccordements aux collecteurs existants ainsi que de leur accès.

Monsieur le Conseiller Madiane ADDi réplique.

Merci Monsieur l'Echevin. Je me réjouis que la commune ait pris conscience de cette problématique et qu'une démarche ait été initiée en ce sens auprès du SPW. Je resterai évidemment attentif comme vous l'avez rappelé à l'évolution du dossier et je ne doute pas que ces efforts permettront à terme de sécuriser un axe particulièrement fréquenté par les usagers faibles.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
Bernard ANTOINE

Le Président,
Pierre André DAMAS

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur Général,

Bernard ANTOINE

Le Député-Bourgmestre,

Maxime DAYE